

et le détroit de Georgie. J'ai bien fait comprendre au Secrétaire Rogers que mon dessein n'était pas, contrairement à ce que d'aucuns ont affirmé, de faire valoir les avantages de ce qu'on a appelé la "route du Mackenzie", mais plutôt de souligner à l'intention du gouvernement des Etats-Unis qu'il est de l'intérêt commun des deux pays d'éviter le risque grave de pollution de ce que mon collègue, le Ministre de l'Environnement, a décrit comme étant "essentiellement une mer intérieure autour de laquelle se trouvent de grandes concentrations humaines et des intérêts économiques importants, sans oublier des éléments naturels d'une grande beauté et d'une grande valeur récréative."

J'ai signalé au Secrétaire Rogers que le transport du pétrole par ces voies d'eau n'offre aucun avantage économique au Canada alors qu'il impose au Canada presque tous les risques de pollution par le pétrole. Nous ne pouvons pas empêcher cette éventualité par la loi, mais nous pouvons espérer que les Etats-Unis partageront notre souci et qu'ils se joindront à nous pour faire tout ce qui peut se faire dans le but d'empêcher une catastrophe.

M. Rogers s'est engagé à me faire savoir très prochainement quelles dispositions peuvent être prises en vue d'études conjointes portant sur ce problème de l'environnement. En retour, j'ai convenu avec lui que ces études conjointes